

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **23 mars 2023** à 19 h 45, en présentiel, dont un avis de convocation fut émis le 15 mars 2023 à tous les membres du conseil municipal et remis par courriel.

Sont présents :

Est absent :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Geneviève Gilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté Lambert, conseillère # 3
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Ne formant pas quorum et sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du Quorum :

Le quorum n'étant pas constaté, la séance extraordinaire est ouverte à 19 h 45 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique et en présentiel

Considérant le fait qu'il n'y a pas Quorum et selon l'article 155 du Code municipal du Québec, la Mairesse donne un délai d'une heure afin de voir si le quorum sera formé.

Considérant qu'à 20 h 45, le quorum n'est toujours pas formé ;

Il est proposé par Madame Johanne Delage, Mairesse
Et adopté à l'unanimité du membre du conseil présent :

Madame Johanne Delage, Mairesse

D'ajourner la présente séance au 29 mars 2023 à 19 h à la salle du conseil.

2023-03-123

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse